

RÉFÉRENCE: DGACM/OUSG/05/2024

Concours de recrutement de personnel linguistique : interprètes de langue arabe

Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments aux missions permanentes des États Membres et des États ayant le statut d'observateur auprès de l'Organisation ainsi qu'aux bureaux des observateurs permanents auprès de l'Organisation et a l'honneur de les informer qu'un concours de recrutement d'interprètes de langue arabe est actuellement ouvert à candidatures. L'avis de concours est affiché sur le portail des carrières de l'ONU (<https://careers.un.org/jobSearchDescription/237240?language=fr>). Les candidatures sont à déposer via ce portail avant le 4 août 2024, minuit (heure de New York).

Ce concours vise à alimenter le fichier central de candidats utilisé par le Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York et les Offices des Nations Unies à Genève, Nairobi et Vienne pour pourvoir les postes devenus vacants d'interprètes de langue arabe dans leurs services linguistiques.

La présente communication s'inscrit dans le prolongement de la résolution 78/245 sur le plan des conférences, dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer, par des efforts concertés, de promouvoir les programmes de collaboration et d'adopter des méthodes novatrices pour mieux les faire connaître, notamment des partenariats avec les États Membres, les organisations internationales compétentes et les établissements d'enseignement des langues de toutes les régions. Le Département vous serait donc très reconnaissant de bien vouloir diffuser largement l'avis de concours, qu'il a également publié sur ses comptes de médias sociaux afin de toucher toute une diversité de publics.

Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler aux missions permanentes des États Membres et des États ayant le statut d'observateur auprès de l'Organisation ainsi qu'aux bureaux des observateurs permanents auprès de l'Organisation les assurances de sa très haute considération.

Le 9 juillet 2024